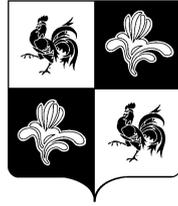


Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



Résolution relative à une meilleure prise en charge et une plus grande sensibilisation de l'endométriose

Rue du Lombard, 77 – 1000 Bruxelles
(téléphone : 02/504.96.21 – télécopieur : 02/504/96.25
courriel : greffe@parlementfrancophone.brussels
site : www.parlementfrancophone.brussels)
Correspondance : 1007 Bruxelles

L'Assemblée de la Commission communautaire française

a adopté

Considérant qu'une femme sur dix est atteinte d'endométriose, soit approximativement 600.000 femmes en Belgique ;

Considérant l'absence observée de diagnostic rapide de cette maladie – moyenne de sept ans – et considérant les symptômes ;

Considérant la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui garantit les droits fondamentaux, les principes d'égalité et de non-discrimination, y compris dans le domaine de la santé ;

Considérant l'article 25 de la Déclaration universelle des droits humains sur la protection de la santé des hommes et des femmes et le droit à la sécurité en cas de maladie ;

Considérant le « Rapport du groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique » de l'Organisation des Nations Unies du 8 avril 2016 ;

Considérant le rapport « Endométriose » de l'Organisation Mondiale de la Santé du 31 mars 2021 ;

Considérant l'article 168 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne garantissant un niveau élevé de protection de la santé humaine ;

Considérant la résolution de 2017 du Parlement européen sur la promotion de l'égalité des genres en matière de santé mentale et de recherche clinique, qui invite les États membres à « augmenter les ressources destinées à la recherche sur les causes et les traitements possibles de l'endométriose » ;

Considérant la loi fédérale du 22 août 2002 relative aux droits du patient et ses articles 5, 7 et 11*bis*, qui soutiennent que le patient a droit à « des prestations de qualité répondant à ses besoins (...) sans qu'aucune distinction ne soit faite », à recevoir toutes les « informations qui le concernent et peuvent lui être nécessaires pour comprendre son état de santé et son évolution probable » et à « recevoir de la part des professionnels de la santé les soins les plus appropriés visant à prévenir, écouter, évaluer, prendre en compte, traiter et soulager la douleur » ;

Considérant la déclaration de politique générale du Gouvernement qui entend généraliser, améliorer et développer l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS) via les centres de planning familial, à développer l'EVRAS sur plusieurs années et à adapter le cadre de référence commun ;

Considérant la déclaration de politique générale du Gouvernement, qui entend « mener une politique exemplaire, dans toutes les matières qui relèvent de sa compétence, pour garantir les droits des femmes » ;

Considérant le récent octroi d'un soutien à un projet pilote pour mieux sensibiliser à l'endométriose de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'association « Toi, mon endo » ;

Considérant l'EVRAS qui est un bon moyen de sensibiliser à l'endométriose et aux douleurs menstruelles dès les premières règles ;

Considérant différents exemples internationaux positifs, comme le « National Action Plan for Endometriosis » mis en place par le Gouvernement australien ;

Considérant la création de structures médicales spécialisées dans le suivi et le traitement de l'endométriose en Belgique comme LUCERM à Liège, l'UZ Leuven premier hôpital à faire partie du *European Reference Network on Rare Endocrine*, Mon(s) Endométriose à Mons ou encore la première clinique multidisciplinaire de l'Endométriose rattachée à l'hôpital académique Erasme en Région de Bruxelles-Capitale, qui a ouvert ses portes en mars 2021 afin de rassembler des gynécologues chirurgiens et des thérapeutes spécialisés ;

Considérant que l'Union européenne, à travers son projet « Female » a déployé un budget de 6 millions d'euros afin de collaborer à la recherche sur l'endométriose ;

Demande au Gouvernement de la Commission communautaire française :

1. d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les questions d'endométriose ;
2. de prévoir la création de brochures d'information – à distribuer dans les centres de soins, les écoles, les plannings familiaux, etc.) ;
3. d'organiser des formations pour sensibiliser les professionnels de la santé pour les membres du personnel des centres de planning familial, des centres de soins dans les milieux d'hébergement d'urgence ou d'accueil des personnes en attente d'un statut de séjour ;
4. de prévoir dans le référentiel commun pour l'EVRAS la sensibilisation à l'endométriose et de soutenir les plannings familiaux à intégrer ces questions ;
5. d'encourager la recherche scientifique en ce qui concerne l'endométriose et de solliciter les autres niveaux de pouvoir compétents pour en faire de même.

Les domaines de recherche à privilégier sont les suivants :

- les méthodes de diagnostic de l'endométriose afin de mettre au point des méthodes de diagnostic moins invasives ;
 - les traitements médicaux liés à l'endométriose ;
 - les conséquences de l'endométriose sur la douleur et la fertilité, les comportements sociaux et les conséquences psychologiques ;
 - l'impact des déterminants de la santé sur l'endométriose ;
6. de plaider pour un soutien conjoint des niveaux de pouvoir compétents aux associations de terrain en se basant, notamment, sur les résultats du projet pilote « Toi, mon endo » ;

7. d'initier, dans la mesure des budgets disponibles, une étude officielle en concertation et en cofinancement avec les autres autorités compétentes, visant à réaliser un état complet de la situation relative à l'endométriose en Belgique, et s'assurer du suivi de cette étude au niveau de la CIM Santé si l'étude le préconise.

Bruxelles, le 25 février 2022

La Présidente,

Un.e Secrétaire

Le Greffier